République Française OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBERATIONS du COMITE DE DIRECTION SÉANCE DU 20/12/2022

QUESTION N°1

OBJET: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Référence service : OTCBM/DIR

Rapporteur: Robert MENARD

Mesdames, Messieurs,

Le 20 Décembre 2022 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Sébastien SAEZ, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Frédéric LACAS

Etaient présents :

Collège des élus suppléants

Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Emile FORT

Etalent excusés:

Najih ALAMI, Daniel BALLESTER, Jacques DUPIN, Laetitia LAFARE

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT , Pierre CALMEL, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRY

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Isabelle GUERAULT-ROUMAGNOU, Marion SALVAIRE

Etaient présents :

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD, Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés:

Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Pour approbation de la séance du Comité de Direction qui s'est tenue le 17 Novembre 2022 :

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des élus suppléants

Emile FORT, Laetitia LAFARE

Etaient excusés:

Najih ALAMI, Daniel BALLESTER, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Jacques DUPIN

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL, Isabelle GUERAULT-ROUMAGNOU, Olivier LEYSSENOT, Marion SALVAIRE

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Patrick OLRY

Etaient présents :

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD

Etaient excusés:

Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Jean-Marc RECOULES, Christophe SPINA

Participaient également : Jean MULLER, Christine PASCAL.

Accusé de réception en préfecture 034-790742233-20221220-6 1-DF Reçu le 22/12/2016 ident Robert MÉNARD accueille les membres répartis en présentiel. Le quorum étant atteint, la séance commence à 18 Heures.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 4 Octobre 2022

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité

2/ Liste des décisions à la signature du directeur de l'Office de Tourisme

Il s'agit de rendre compte de la liste des décisions (N° 51/2022 à 61/2022) soumises à la signature du Directeur.

Délibération approuvée à l'unanimité

3/ Décision modificative N° 2 du Budget Principal 2022

Il convient de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires en section de fonctionnement en raison de :

SE	CTION FONCTIONNEMEN	Т	
ARTICLE / CHAPITRE - DÉSIGNATION	APITRE - DÉSIGNATION Montant		
	Dépenses	Recettes	
Chapitre 011 : Dépenses à caractère général 611	-15 000,00 €		Diminution de charges
Chapitre 011 : Dépenses à caractère général 6951	15 000,00 €		Régul Impots Société 2020
Chapitre 012 : Charges de personnel 6411	55 000,00 €		Rupture conventionnelle
Chapitre 75 : Autres produits de gestion 753		55 000,00 €	Crédits insuffisants
TOTAL	55 000,00 €	55 000,00 €	

Jean MULLER indique que l'Office de Tourisme n'était pas éligible à l'impôt sur les sociétés en 2021, en raison d'un bénéfice qui n'était pas suffisant. Jean MULLER signale également qu'une rupture conventionnelle à l'amiable doit être validée début décembre et qu'à ce titre, un réajustement des crédits est nécessaire pour mener à terme la procédure.

Il annonce dans un autre registre une bonne nouvelle au niveau de la collecte de la taxe de séjour qui est estimée entre 300 000 et 450 000 €uros de plus que l'estimation initiale.

Délibération approuvée à l'unanimité

4/ Décision modificative N° 2 du Budget Annexe Les Ports Béziers Méditerranée

Il convient de procéder à l'ajustement des crédits votés, notamment en section de fonctionnement :

	ECTION D'EXPLOITATION Montaine	Commentaires	
	Dépenses	Recettes	*****
Chapitre 011 : Dépenses à caractère général 6066	-15 000,00€		Diminution de charges
Chapitre 012 : Charges de personnel 6411	15 000,00 €		Paiement Heures supplémentaires
TOTAL	0,00€	0,00€	

Jean MULLER explique que cette décision modificative doit abonder le chapitre 12, dépenses de personnel, pour indemniser les heures supplémentaires effectuées par les agents portuaires permanents, notamment dans le cadre des intempéries qui se sont déroulées au mois de mars et qui ont mobilisé le personnel.

Délibération approuvée à l'unanimité

5/ Bilan de fréquentation des Bureaux d'Information Touristique et résultats des boutiques

Jean MULLER indique que les résultats s'appuient sur des extractions du logiciel TOURINSOFT et de la borne ecovision.Les statistiques se basent sur l'accueil physique ainsi que l'accueil à distance. Les résultats en terme de fréquentation sont plutôt satisfaisants. Le chiffre indiqué pour le site des Orpellières restait à confirmer en raison d'un déplacement de la borne. Les chiffres estimés en terme de fréquentation s'élèvent à 35 000 personnes. L'année dernière la fréquentation avait été estimée à 27 000 personnes.

Jean MULLER souhaite mettre en avant les résultats des boutiques qui sont en progression et notamment la billetterie des visites guidées. L'objectif annoncé était l'augmentation des recettes commerciales de l'Office de Tourisme. C'est chose faite avec un chiffre d'affaires qui est passé de 236 000 € en 2021 à 369 268 € en 2022.

Un zoom plus spécifique est réalisé sur les produits vendus dans les boutiques de l'Office de Tourisme avec notamment:

* vente de 1780 chasses au trésor sur l'ensemble des BIT

Fonseranes:

- * vente de 9688 places de Cinémas Immersif pour un chiffre d'affaires de 25 000 €uros
- * location de 1657 Audio guides
- * facturation de 275 nuitées (50 €uros la nuitée) pour des péniches hôtel de luxe qui stationnent sur le site des neuf

Jean MULLER indique qu'il faut valoriser les deux places existantes pouvant recevoir ces péniches qui hébergent une clientèle particulière (péniche louée 3000 € la semaine pour 4 à 6 personnes avec cuisinier et majordome sur place). L'Office de Tourisme fournit l'eau et l'électricité.

La maison des Orpellières :

L'Office de Tourisme a organisé 14 soirées jazz qui ont très bien fonctionné : 5600 personnes aux soirées jazz (estimation fréquentation 350 pers /soirée)

- * 1109 participants aux activités Orpellières (ateliers et balades), dont 116 participants pendant les vacances de Toussaint
- * 13 locations de méharis à 300 €uros la journée. La société qui mettait à disposition les Méharis en a également vendu quelques unes

Le coin gourmand a également bien fonctionné et dégage un chiffre d'affaires de 71 394,83 €

Accusé de réception en préfecture

034-790742233-20221220-6 1-DE Reçu le 22/1998 pur autre registre, Elisabeth PISSARRO signale l'ouverture de l'espace bar du théâtre des Fransiscains depuis le 18 Novembre dernier. Cet espace bar accueille la clientèle tous les soirs de spectacles dans un espace rénové et chaleureux.

Le Président demande si des questions diverses sont à l'ordre du jour .

Jean MULLER indique qu'il souhaite revenir sur la saison 2022.

Il commence notamment par la refonte de l'offre des visites guidées. Le programme s'est étoffé et enrichi. Le bilan fait état de 1680 participants avec une moyenne de 13 à 14 personnes par visite guidée.

L'objectif fixé pour l'organisation des différentes visites guidées était d'en annuler – de 15 % et de maintenir les visites guidées avec un minimum de 5 participants. Le résultat est plutôt convaincant car la responsable des visites guidées n'a dû annuler que 13 visites sur les 142 programmées.

Les visites guidées ont beaucoup évolué. Des nouveautés ont été proposées cette année : balades en canoë-kayak, visite du cimetière vieux de Béziers la nuit, Cette visite a eu du succès, mais elle n'est pas rentable pour l'Office de Tourisme en raison de la venue d'artistes extérieurs pour l'animer, et qu'il faut payer. Il faut diversifier la programmation en proposant des visites guidées originales et renouveler entre 15 et 20 % de l'offre.

Jean MULLER poursuit sur l'offre de la CITY CARD : le bilan est plutôt décevant avec la vente de 500 cartes, ce qui est en dessous de ce qui était espéré. L'offre proposée était trop importante et variée. Le souhait pour 2023 est d'orienter les offres sur les activités de loisirs. Les communes qui fonctionnent avec la CITYCARD ont intégré une offre dédiée au transport. Jean MULLER confirme que les offres seront modifiées et mieux adaptées à la clientèle (petit train, scène immersive). La location de yacht ou de paddle électrique ne sera plus proposée. Jean MULLER conclut sur le sujet en indiquant que la City Card arrivera à maturité d'ici deux à trois ans.

Jean MULLER souhaite amorcer une piste de réflexion sur les périodes d'ouverture de certains BIT. Dans le contexte de la basse saison, où la fréquentation est beaucoup moins importante, la proposition serait de baisser les amplitudes d'ouverture des sites. Le personnel présent serait sollicité non plus pour ces activités de conseil en séjour, mais sur des actions de communication à destination de nos partenaires par la rédaction de newsletter par exemple.

Jean MULLER évoque plus spécifiquement les bureaux d'information touristique de Villeneuve Les Béziers et de Valras-Plage plus impactés par la baisse de fréquentation en basse saison.

Michel SOLANS, maire de Villeneuve-Les-Béziers, indique que le lieu dédié à la gabarre pendant la saison est un peu caché de la clientèle touristique. Il reconnaît également que l'entrée de Villeneuve-Les-Béziers a été défigurée par la taille des arbres qui bordaient le canal du Midi. Il souhaiterait malgré tout que la gabarre puisse continuer à fonctionner et recevoir les touristes de passage.

Concernant le BIT de Valras-Plage, Jean MULLER indique que ce bureau fonctionne par période, et que le trimestre de janvier à mars est généralement très calme, exception faite pour les vacances scolaires. Jean MULLER informe également du fait que les bâtiments, même si l'intérieur a été rénové, ne sont pas très bien isolés. Le personnel qui y travaille n'est pas forcément dans les meilleures conditions. Il souligne aussi que les dépenses énergétiques vont passer de 70 000 € à 210 000 €uros en 2023 et que toutes les pistes d'économie seront bonnes à étudier. Florence TAILLADE souhaite intervenir et précise qu'il lui paraît difficile de fermer le BIT de Valras-Plage. C'est un lieu de passage pour les habitués. Et le personnel gère un peu de billetterie pendant les mois où la fréquentation est moindre. Jean MULLER indique que du personnel de l'OT est mobilisé à Valras-Plage alors que la fréquentation est très aléatoire.

Pour Elisabeth PISSARRO, même si la billetterie fonctionne un peu, il faut réfléchir à des plages horaires d'ouverture différentes qui mobiliseraient moins le personnel.

Jean MULLER cite pour exemple la maison de site des Orpellières qui est ouverte uniquement de juin à octobre, et pendant les vacances scolaires.

Le Président Robert MENARD demande qu'une réflexion soit menée sur la stratégie à adopter pour déterminer les périodes d'ouverture des BIT.

Le Président demande si d'autres questions diverses sont à l'ordre du jour.
Olivier LEYSSENOT, membre du Comité de Direction au titre de sa représentation pour la CCI, souhaite informer l'assistance d'un travail réalisé sur la réorganisation des associations du centre-ville.
Le constat à ce jour est que l'association des commerçants ne fonctionne pas correctement.

Accusé de réception en préfecture

034-790742233-20221220-6_1-DE Reçu le 221/22/21/25/21/21/21/20-6 MENARD rappelle que le cœur de ville de Béziers est très fréquenté et qu'il mériterait des Halles dynamiques et attractives. L'objectif à terme étant que les halles soient gérées différemment et que l'on trouve du plaisir à s'y rendre.

Florence TAILLADE souhaite intervenir sur un autre sujet. Elle signale que les Bureaux d'Information Touristique ne sont pas équipés d'un défibrillateur. Elle précise qu'il y en a un de disponible à la mairie de Valras-Plage, mais qu'il n'est pas accessible le week end en raison de la fermeture de la mairie.

Le direction de l'Office de Tourisme située au Mail Chapat bénéficie d'un défibrillateur, mais il n'est pas accessible le week end en raison de la fermeture des bureaux.

Le Président indique que c'est un sujet d'importance qu'il faut traiter rapidement pour l'ensemble des BIT qui nécessitent un accès à un défibrillateur.

Jean MULLER souhaite conclure ses propos en rappelant qu'une soirée avec les partenaires et les socioprofessionnels est organisée le 6 décembre prochain. Le Président invite l'ensemble des membres du Comité de Direction à y participer.

Elisabeth PISSARRO signale que les chalets de Noël seront installés dès le 26 Novembre sur les allées Riquet et qu'ils y resteront jusqu'au 1er Janvier 2023.

En l'absence de questions supplémentaires, le président Robert MÉNARD remercie les membres du Comité de Direction pour leur présence et lève la séance à 18 h 45.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver le compte rendu de la séance du 17/11/2022
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers :

En exercice:

Présents:

(titulaires et suppléants) 14

Suffrages exprimés :

Pour:

11

Contre:

0 0

Abstention:

Pour expédition conforme, Monsieur Robert MENARD

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jours, mois et ans susdits

Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

Publié le:

2 3 DEC. 2022

o Prévadas

Certifié exécutoire Le Président



Accusé de réception en préfecture 034-790742233-20221220-6_1-DE Reçu le 22/12/2022